INSCRIPTIONS au CHALLENGE ENTREPRISES / LYCEES/CFA / COLLEGES de la COURSE SOLIDAIRE FEMININE Dimanche 10 mars 2024

Parc de la Hotoie – Amiens

Nom de l'entreprise ou du Collège/Lycée/CFA :								
Téléphone :			Mail :					
ENGAGEES (minin	num 4) :							
NOM	PRENOM	ANNEE de NAISSANCE	N° LICENCE FFA (facultatif)	CLUB (facultatif)	TELEPHONE	MAIL		

Montant total des inscriptions (7 € par engagée) :	€
Pièces à joindre :	

- un chèque à l'ordre de l'US CAMON ATHLETISME
- la copie de la licence ou du certificat médical de chaque engagée majeure
- une autorisation parentale pour chaque engagée mineure

à retourner à Jean-Yves EVRARD US CAMON ATHLETISME 26 RUE LAENNEC 80090 AMIENS

REGLEMENT

- Les épreuves sont ouvertes aux féminines à partir de la catégorie minimes (nées en 2010 ou avant)
- RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs bénéficient d'une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF sous le numéro 4121633J par l'intermédiaire de AIAC, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS
- INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrentes renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrentes s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les participantes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) doivent fournir une copie de leur licence de la saison en cours. Les participantes non-adhérentes à la F.F.A. doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ou une photocopie de ce certificat. Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut attester_avoir rempli avec son enfant mineure le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- Sont autorisées également les licences FSCF, FSGT et UFOLEP mention Athlétisme uniquement.
- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour la marche nordique car c'est une épreuve sans classement. Un avis médical reste conseillé.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette journée.
- Chaque concurrente s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription ou en s'inscrivant en ligne.
- CHALLENGE « ENTREPRISES » : l'équipe est constituée de 4 collègues minimum.
- CHALLENGE « COLLEGES-LYCEES-CFA» : l'équipe est constituée de 4 élèves ou apprenties minimum.